



Les Communes  
du  
Val d'Anniviers



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

# Commission construction et cadastre ⑧

Procès-verbal de la séance du 13.12.07 à 18h au bureau communal de Vissoie

**Présents :** Jean-Albert Melly, Ayer  
Jean-Pierre Salamin, Grimontz  
Olivier Zufferey, St-Luc  
Martine Antonier Tschus, Secrétaire  
Nadine Zufferey, Chandolin  
Franziska Andenmatten Zufferey, St-Jean  
Olivier Florey, Vissoie

## 1. Accueil

Jean-Albert Melly ouvre cette nouvelle séance de la commission et remercie Jean-Pierre Salamin de l'envoi du règlement communal des constructions mis à jour.

En préambule, il est précisé que ce document, une fois définitivement mis à jour par la commission, sera remis aux présidents qui le feront suivre comme document de travail à un urbaniste à mandater. Ce dernier aura pour mission de mettre ensemble le travail des commissions ⑦ et ⑧.

## 2. Règlement

La commission parcourt le document dès le chapitre 9.

Chacun doit transmettre le règlement concernant les subventions aux raccards et les inventaires de raccards et monuments considérés comme historique, pour autant que les documents existent.

Après avoir passé en revue les pratiques des diverses communes, il est proposé que le futur conseil devrait pouvoir autoriser des transformations sous conditions. Dans tous les cas, les inventaires existants seront maintenus. Il n'est par contre pas envisagé d'en créer de nouveaux.

Une aide communale de 20.- par m<sup>2</sup> de bardeaux posé devrait être octroyée à toute personne qui rénove ou construit un bâtiment et qui décide de poser un toit de bardeaux si le bâtiment est situé en zone village. Ajouter cette clause à l'article 102 du règlement.

Un schéma des places de parc sera remis aux membres de la commission. Les articles concernant la réglementation sont parcourus Il est proposé d'autoriser la construction de place de parc – sur terrain privé – sans respect de l'alignement mais en exigeant 1m de plus avec le bord de la route, soit 3m30.

Les garages-box seront autorisés à condition qu'ils soient remblayés sur les côtés et au-dessus.

Les émoluments et frais seront perçus en fonction des m3 et non plus de l'indice utilisé.

### **3. Cadastre**

La Conférence des Présidents demande à la commission d'envisager dans quels délais aura lieu l'unification des cadastres. Cela doit permettre de planifier au mieux la mise en place de CIGES.

Une information pour les présidents sera préparée ainsi qu'un texte pour informer de la position de la commission au sujet de la transition des cadastres vers la nouvelle commune.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus